



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### établissements

Question écrite n° 96329

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'appellation de la future école résultant de la fusion entre l'école des mines de Douai et l'institut de télécommunications de Lille. Le conseil d'administration a décidé de l'appellation « Mines-Télécom-Douai-Lille » car l'école des mines de Douai est l'établissement le plus important et le plus ancien. C'est pourquoi il lui demande instamment de faire en sorte que ce choix soit scrupuleusement respecté.

### Texte de la réponse

Le projet de fusion entre l'École nationale supérieure des mines de Douai et Télécom Lille a fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de Mines Douai en novembre 2015. Si le principe de cette fusion, qui vise à créer une nouvelle école plus visible et encore plus attractive pour les étudiants, a été largement approuvé, le choix du nom de la future école est apparu comme un sujet particulièrement sensible ne faisant pas consensus entre l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi le choix définitif du nom de l'école, qui est fixé par le décret modifiant le décret no 2012-279 relatif à l'Institut Mines-Télécom, a été soumis à l'arbitrage du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Depuis cette présentation, plusieurs élus du territoire du Douaisis, dont l'auteur de la question, sont intervenus auprès des ministres concernés et de la présidente du conseil d'administration de Mines Douai, pour faire part de leur préoccupation concernant le choix du nom de la nouvelle école et son impact sur la notoriété de l'école mais aussi sur l'attractivité du territoire du Douaisis. La nouvelle école conserve bien entendu l'intégralité des deux sites de Douai et Villeneuve d'Ascq. Si l'implantation dans la métropole régionale lilloise constituera un atout, le site de Douai restera essentiel pour la nouvelle école, en raison de l'importance de ses surfaces pédagogiques, de ses laboratoires et de ses équipements scientifiques. Par ailleurs, comme toutes les écoles de l'Institut Mines-Télécom, elle disposera d'une mission de soutien à l'innovation et au développement économique ; celle-ci s'exercera au profit de l'ensemble des entreprises nationales, mais de façon privilégiée au profit des entreprises des territoires où l'école sera implantée et tout particulièrement du Douaisis. La question a été tranchée par le décret no 2016-1527 du 14 novembre 2016, qui fixe le nom « École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai ». Ce choix du nom de la future école, tient compte de l'attractivité du nom pour les étudiants tant au niveau national qu'international, mais aussi de la localisation géographique, de l'histoire et des partenariats des écoles qui fusionnent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96329

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juin 2016](#), page 4930

**Réponse publiée au JO le :** [11 avril 2017](#), page 2936